

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2014
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 20 septembre 2014, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 20 septembre 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité (voir annexe).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohamad Ali **Alhakim**



**Annexe à la lettre datée du 20 septembre 2013
adressée à la Présidente du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je me réfère à la lettre datée du 25 juin 2014 adressée par le Ministre iraquien des affaires étrangères au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2014/440, annexe) au sujet de la demande d'assistance auprès de la communauté internationale en vue de l'élimination de l'État islamique d'Iraq et du Cham et du rétablissement de la stabilité dans notre pays.

Le 15 septembre 2014, à la Conférence de Paris, la communauté internationale a reconnu que l'État islamique représentait une menace pour l'Iraq. Nous nous félicitons de ce que 26 États se soient engagés à fournir au nouveau gouvernement iraquien, dans sa guerre contre l'État islamique, tous les moyens nécessaires, y compris une aide militaire appropriée, grâce à une couverture aérienne, en coordination avec les forces armées irakiennes et conformément au droit international, en s'assurant de ne pas mettre en danger la sécurité de civils, en s'abstenant de viser des zones d'habitation et en veillant au respect de la souveraineté nationale.

L'Iraq apprécie l'aide militaire qu'il obtient, y compris celle fournie par les États-Unis d'Amérique, à la suite des requêtes précises qu'il avait formulées. Les deux pays ont signé un accord-cadre stratégique pour rendre cette assistance plus efficace, ce qui nous permettra de progresser énormément dans notre guerre contre l'État islamique. L'Iraq a besoin de ses amis dans la lutte contre le terrorisme; il est néanmoins fermement attaché au respect de sa souveraineté et à l'indépendance de ses décisions, éléments dont il faut tenir compte en toutes circonstances.

Comme nous l'avions indiqué dans notre précédente lettre, l'État islamique a établi hors de nos frontières un sanctuaire qui constitue une menace directe pour la sécurité de notre peuple et de notre territoire; il a acquis les moyens de former des combattants ainsi que d'organiser, de financer et de mener des opérations terroristes à travers nos frontières que nous ne sommes plus en mesure de défendre, ce qui expose nos habitants à la menace d'attentats terroristes.

C'est la raison pour laquelle, conformément au droit international et aux accords bilatéraux et multilatéraux pertinents et tout en veillant au plein respect de notre souveraineté nationale et de notre constitution, nous avons demandé expressément aux États-Unis d'entreprendre une action internationale et de frapper les sites de l'État islamique et ses bastions militaires, l'objectif étant de contrer les menaces constantes auxquelles l'Iraq s'expose, de protéger ses habitants et de permettre à la longue aux forces armées irakiennes de reprendre le contrôle des frontières nationales.

Nous remercions la communauté internationale de son appui et espérons que la fourniture d'une aide supplémentaire en vue de l'élimination de l'État islamique

permettra au peuple iraquien et aux forces de sécurité de faire reculer le terrorisme et de rétablir la sécurité et la stabilité sur notre territoire, ce qui sera propice à la région et au monde entier.

Le Ministre iraquien des affaires étrangères
(*Signé*) Ibrahim al-Ushayqir **al-Ja'fari**
